BOISSET INFOS

Bulletin municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 20 octobre 2019



Lavoir fleuri



Distribution du colis des anciens

Photos Elisabeth Lheraux



Buisprévanchaises, Buisprévanchais,

20ème bulletin !

Le mot du maire

Ce sera « mon dernier mot », comme aurait dit Jean-Pierre Foucault. En effet je ne me représenterai pas en mars 2020. Conseillère depuis 1995, 1ére adjointe et maire depuis 2006, présidente du SIVOS, je laisse la place aux plus jeunes.
Je sais qu'on ne peut pas plaire à tout le monde, mais j'ai essayé de tout faire pour qu'il fasse bon vivre à Boisset les Prévanches.
Il y a encore beaucoup à faire dans notre village, mais le budget est là, et nous rappelle à l'ordre pour éviter l'endettement. Je remercie les conseillers et ma secrétaire pour leur soutien, et vous tous, Buisprévanchais.

Je suis sûre que vous aiderez, par votre civisme, la nouvelle équipe qui sera élue en mars 2020.
Prenez bien soin de vous, et que vive Boisset les Prévanches.

PS : Pour les Buisprévanchais de 65 ans et plus, retenez le dimanche 24 novembre 2019, à 12 h 30, pour le repas des anciens. Nous irons au « Clos Saint André », comme l'année passée. Une invitation vous sera envoyée ultérieurement. (Covoiturage assuré)

Le Maire : Nicole DELATRE

IMPORTANT : **pour tous travaux** : constructions – transformation – aménagement – abris de jardin - garage – clôture – portails – plantations – venez consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la mairie aux heures d'ouverture :
Le lundi et le mardi de 16h à 18h30 – le vendredi de 10h à 12h – Tél. 02.32.36.83.97.

Feux

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010
règlemente désormais les feux de plein air et fixe des dispositions propres à prévenir les incendies dans le département de l'Eure

Il est interdit :
- De faire un feu à moins de 50 mètres des infrastructures telles que routes, autoroutes, voies ferrées, lignes électriques, téléphoniques, stockage de produits ou de gaz inflammables, cultures et récoltes et tout bâtiment,
- **Du 15 mars au 15 octobre** à toute personne de fumer dans l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, plantations et reboisements y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains,
- De porter ou d'allumer du feu dans et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts, bois, plantations et reboisements du 15 mars au 15 octobre pour les propriétaires des terrains concernés et toute l'année pour les autres personnes.

Un formulaire est à adresser à la Mairie du lieu de réalisation d'un feu ; en ce qui concerne :
- Les feux de résidus de récolte, formulaire à déposer 48 heures minimum avant leur début.
- Les feux de camp et festif, formulaire à déposer 10 jours minimum avant leur début.

Vous pouvez consulter l'arrêté à la Mairie où les formulaires de déclaration d'un feu, ainsi que des brochures sont à votre disposition ; n'hésitez pas à venir nous voir.

Horaires d'ouverture de la maire :
Lundi et mardi de 16 h à 18 h 30 -Vendredi de 10 h à 12 h
Tél. : 02 32 36 83 97 - **Fax**. : 02 32 26 06 32
email : boisset.prevanches@wanadoo.fr

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral
relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Le Préfet de l'Eure a pris un arrêté DDASS/SSE/2009 n°6 du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.
Il réglemente certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.
Cet arrêté est consultable en mairie, à la préfecture de l'Eure et dans les sous-préfectures des Andelys et de Bernay.
Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure, rubrique environnement (www.eure.pref.gouv.fr).

Pour rappel :
*Pour **les activités nécessitant du matériel bruyant** (tondeuses, bétonnières, motoculteurs, ponceuses, scies à bois…), respectez le repos du week-end ! Ces activités **sont autorisées :***
Les samedis de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 19 h, interdites les dimanches et jours fériés. Les autres jours aux heures ouvrables.
Jeunes, respectez la tranquillité des habitants et utilisez vos petites motos à bon escient sans les faire « pétarader » dans le village jusque tard le soir. (Arrêté municipal du 7/9/2007)

CHIENS : Ne laissez pas vos animaux : **-errer dans les rues (sous peine d'amende) un chien peut devenir dangereux, surtout pour les enfants - aboyer le jour quand vous êtes absents, ainsi que la nuit.**
Pensez aux voisins. Il existe des colliers anti-aboiement sans risque pour vos animaux.

TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir. La liste n'en est pas exhaustive et les petits travaux d'entretien ne sont pas mentionnés

Aménagement de la voierie : R D 67	4ème trimestre 2019
Curage devant le salon de coiffure	4ème trimestre 2019
Passage piéton devant l'école	effectué
Lampes au mercure	effectué
Eclairage intérieur de l'église	effectué
Obtention PSO, contrat enfance	effectué
ENIHRE (matériel informatique pour l'école)	effectué
Eclairage sortie de secours de l'école	effectué
Rideaux dans une classe	effectué
Divers petits travaux	3ème trimestre 2019
Amiante à l'école	4ème trimestre 2019

Pour votre information, le total du budget 2019 est 295 619,61 €qui s'établit comme suit :
Fonctionnement : 236 619,61 €
Investissement : 58 586,13 €



ALERTE AU FRELON ASIATIQUE

LUTTE COLLECTIVE
Il y a une réglementation, obligation d'information.
Il y a un dispositif : guichet unique Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (G D S 27)
Il y a des modalités : période de destruction des nids 1er mars au 1er décembre

IDENTIFICATION ET INFORMATION
Vous pouvez vous rendre sur internet : site de l'union des maires de l'Eure : www.umee27.fr
: contact@frelonasiatique27.fr
: www.frelonasiatique27.fr

PROCEDURE A SUIVRE
Les informations se trouvent sur ces différents sites. Si vous passez par eux, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 30%, dans la limite de 100€.

FABRICATION DE PIEGES :
On trouve sur internet des tutos pour fabriquer des pièges à mettre en place dès le mois de mars, pour piéger les reines avant qu'elles ne pondent. Cela marche très bien.

DECLARER SES RUCHES

Du 1er septembre au 31 décembre, particuliers, associations et professionnels, tous les détenteurs de ruches doivent déclarer chaque année leurs colonies d'abeilles à des fins statistiques et sanitaires. Sur :
Agriculture-portail.6tzen.fr, la démarche s'effectue en ligne, sans pièce justificative. Autre possibilité : imprimer, remplir, dater et signer le formulaire Cerfa 13995*04, avant de l'envoyer par courrier à : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15



Abeille **Guêpe** **Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)**

Vous pensez avoir observé un nid de frelons asiatiques ?

Ne pas s'approcher à moins de 10 mètres du nid et ne pas intervenir soi-même !
La destruction du nid définitif doit être réalisée par un professionnel.

Ce que je ne dois pas faire

- Approcher du nid ou réaliser une activité susceptible de les déranger (taille de haie, débroussaillage ou toute source de vibration... à proximité du nid) en attenant la destruction de la colonie.
- Détruire le nid moi-même, car je ne dispose pas d'équipements de protection adaptés, ni de moyens de destruction performants pour détruire la reine et sa colonie (risque d'attaque collective et inefficacité de la technique utilisée).



Face aux nuisances que représente le frelon asiatique, des protocoles de lutte collective ont été mis en place dans les départements Normands. L'animation et la coordination de ces protocoles ont été confiées aux Organismes à Vocation Sanitaire*. Ils ont permis de conventionner avec des professionnels afin d'encadrer les tarifs et les pratiques. Selon les départements, un financement variable est assuré par le Conseil Départemental et les collectivités (mairie, EPCI,...) engagés dans la lutte collective pour la destruction de nids.

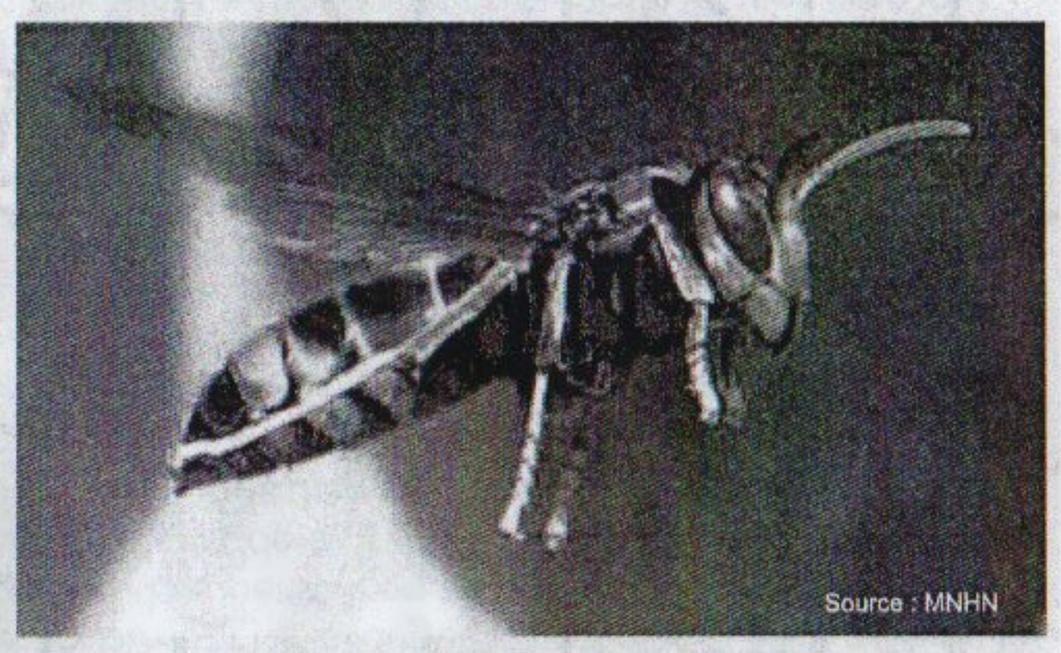
Vous pouvez obtenir des précisions sur le dispositif applicable, signaler la présence de nids de frelons asiatiques et solliciter leur destruction (mai à novembre) selon les modalités suivantes :

Département	Intervenants	Modalités de signalement
Calvados	FREDON Basse-Normandie www.fredonbassenormandie.fr	Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid. En retour, la Mairie procède à la déclaration sur la plateforme internet de signalement et de gestion www.frelonasiatique14.fr
Eure	*GDS de l'Eure	Contacter le guichet unique au : 02 77 64 54 27 www.frelonasiatique27.fr
Manche	FDGDON de la Manche www.fdgdon50.com	Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid. En retour, la Mairie procède à la déclaration sur la plateforme internet de signalement et de gestion www.frelonasiatique14.fr
Orne	*GDS de l'Orne	Le signalement du nid et la demande de prise en charge partielle sont à réaliser sur la plateforme www.frelonasiatique61.fr. Pour plus d'information contacter le GDS au 02.33.80.38.22
Seine-Maritime	GDMA/FREDON Haute-Normandie	Contacter le guichet unique au : 02 77 64 57 76 www.frelonsasiatiques76.fr

*Les Groupements de défense sanitaire (GDS) régionaux avec des sections apicoles (GDSA) et les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ont été reconnus Organismes à vocation sanitaire (OVS), respectivement, dans les domaines animal et végétal, par arrêté du 31/03/2014. Les OVS sont les structures opérationnelles chargées d'intervenir avec l'État dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

FRELON ASIATIQUE



Comment le reconnaître, signaler les nids et que faire en cas de piqûre ?

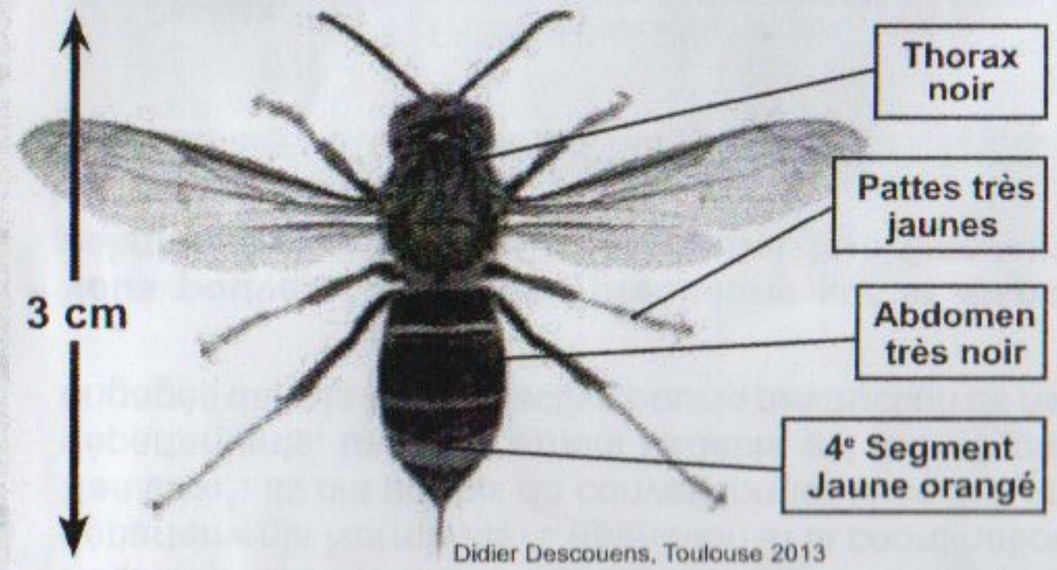
ARS de Normandie
Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille
CS 55035 – 14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 70 96 96
www.ars.normandie.sante.fr

COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive. Il a été introduit accidentellement en France. Depuis sa découverte en 2004 dans le Lot-et-Garonne, il s'est étendu sur le territoire français.

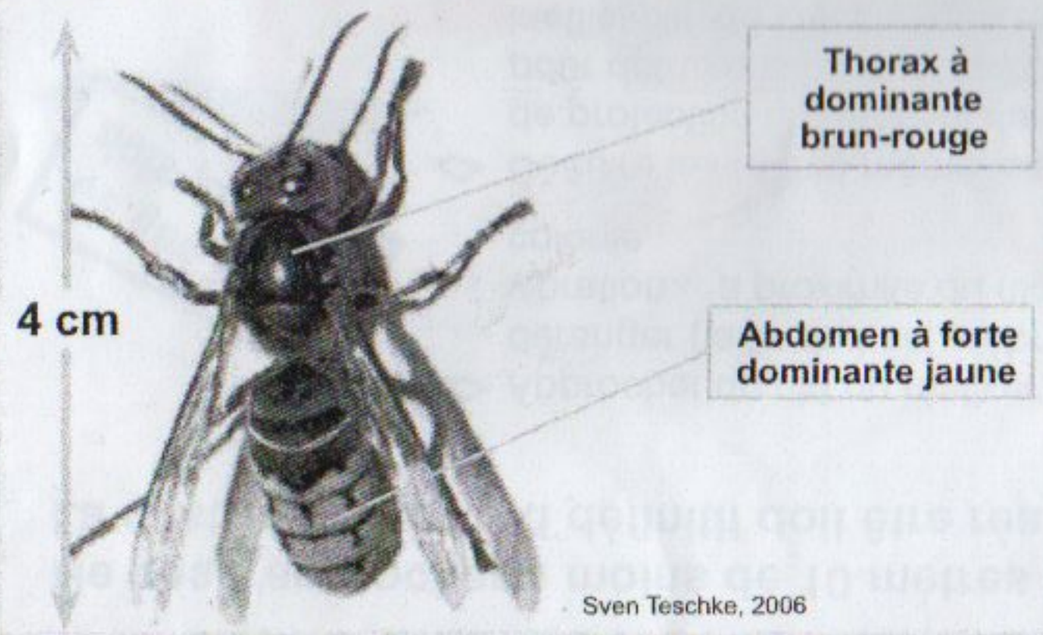
Il est présent en Normandie depuis 2011 (1ères observations dans la Manche). Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique, Vespa velutina



Didier Descouens, Toulouse 2013

Frelon européen, Vespa crabro

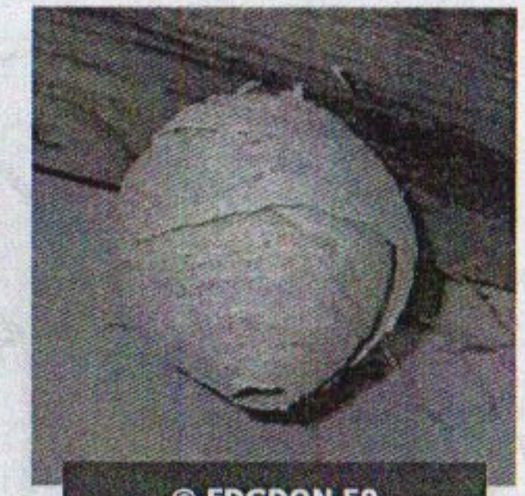


Sven Teschke, 2006

Le nid primaire

Au printemps, la reine fondatrice construit un nid primaire.

Ce sont des nids arrondis de petite taille <10 cm de diamètre, situés à l'abri des intempéries.



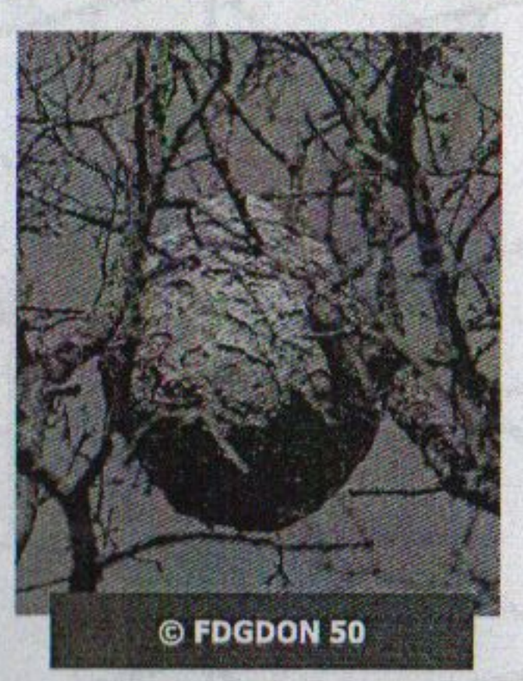
© FDGDON 50

Le nid définitif

En se développant, la colonie quitte le nid primaire pour construire un nid d'été de grande taille. Il peut contenir 2000 à 3000 frelons.

Le plus souvent en hauteur dans les arbres, on peut le trouver également dans les bâtiments, dans les haies. Il est de forme ovale avec une entrée latérale.

Sa forme et sa taille varient quand il est accroché dans un bâtiment.



© FDGDON 50

Ne pas confondre avec le nid du frelon européen

En se développant, la Le nid de frelon européen est rudimentaire, et généralement en forme de colonne. Il possède une large entrée basale et des alvéoles visibles. On le trouve à l'abri (granges, bâtiments...)



© insecte.org

Risque pour la sécurité et la santé publique

Une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille sauf pour les personnes souffrant d'allergie aux piqûres d'hyménoptères.

Le risque spécifique au frelon asiatique est associé aux piqûres multiples. En effet, s'ils se sentent menacés (perturbations involontaires du nid par des travaux agricoles, d'entretien ou par accident), les frelons asiatiques peuvent attaquer en groupe pour protéger leur nid. Le nombre de piqûres peut alors être important et les conséquences graves.

Conseils sanitaires

En cas de piqûre dans la bouche ou dans la gorge, sucer un glaçon et consulter immédiatement un médecin ou se rendre aux urgences.

En cas de réaction allergique, de piqûres multiples, ou de projection de venin dans les yeux, appeler immédiatement le 15 ou le 112, allonger la victime et lui surélever les jambes. Les personnes allergiques peuvent demander à leur médecin de leur prescrire une trousse d'urgence et peuvent informer leur entourage de ce risque allergique.

Dans les autres cas, garder son calme et :

- en cas de piqûre à la main, enlever les bagues pour ne pas gêner la circulation du sang si un gonflement se développe ;
- désinfecter à l'eau et au savon, puis appliquer une solution antiseptique ;
- en cas de douleur intense, prendre un antidouleur par voie orale ;
- vérifier que sa vaccination contre le tétanos est à jour.

Si la réaction locale s'aggrave dans les heures qui suivent la piqûre ou si des signes généraux d'infection (fièvre, frissons) se développent, consulter un médecin.

Pour en savoir plus ...

Muséum National d'Histoires Naturelles: http://frelonasiatique.mnhn.fr
FREDON 14 : www.fredonbassenormandie.fr
FDGDON 50 : www.fdgdon50.com
GDS 61 : www.gds61.fr

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

L'équipe enseignante de l'école de Boisset cherche chaque année à développer de nouveaux projets pédagogiques afin d'enrichir les expériences des élèves.
En 2018/2019, c'est un gros projet sur le développement durable qui a ponctué l'année. Vous avez peut-être pu voir les élèves déambuler dans les rues du village pour ramasser les déchets. Ils en ont trouvé de toutes sortes et ont appris à les trier. Certains ont participé à des ateliers de recyclage du papier.
Les plus grands ont visité le centre de tri ECOVAL qui se situe à Guichainville et ont été surpris de la quantité de déchets que nos sociétés produisent et que l'on doit recycler.
Le développement durable n'a pas été le seul axe de travail. D'autres sujets ont été développés comme l'alimentation et le danger des écrans.
Les CP ont participé à une semaine d'équitation et ont travaillé sur l'eau et l'hygiène. Ils se sont rendus à Thuit-Signol au musée de l'eau puis à Giverny pour visiter les jardins de Monet et l'exposition de peinture impressionniste.
Les CE CM ont aussi profité d'une exposition de peinture à la Source et en fin d'année ont pu pratiquer différentes activités sportives à Poses : escalade, catamaran, tir à l'arc.
Les CM ont vécu 3 jours à Granville avec au programme : voile, pêche à pied et visite du port.
L'année s'est terminée par la traditionnelle kermesse, où les 134 élèves ont participé au spectacle puis à la fête de l'école.
Un pique-nique sous les tilleuls du château de Boisset est devenu un moment très attendu, bien que cette année, la randonnée a dû être annulée à cause de la canicule.
Mais la sortie vélo pour les CM a bien eu lieu et ils ont pédalé avec énergie jusqu'au Gisacum pour visiter le site.
L'année prochaine, d'autres projets seront portés par l'équipe enseignante.

8, rue Saint-Pierre 27220 GROSSOEUVRE Tél. 02 32 37 95 53
sarllacomme@gmail.com
SARL LACOMME
Couverture - Plomberie - Chauffage
Solaire - Energies renouvelables

Une équipe de 20 professionnels à votre service !

Qualibois - Qualisol - PG - Qualibat

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Notre site Internet : **www.eco-entreprise27.com**

CLUB DE LOISIRS BOISSET-LE CORMIER



Photo Nicole Delatre, la galette

Le nombre d'adhérents diminue d'année en année, les nouveaux retraités ont des occupations différentes et les adhérents des difficultés à se déplacer. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu faire de sortie, même d'une seule journée, ne pouvant réunir plus de 15 personnes.

Nous nous réunissons une fois par mois à la mairie de Boisset, pour la « mémoire », de 9h30 à 12h30. La matinée se découpe ainsi : un des participants fait la « revue de presse » depuis la dernière fois, puis un autre nous donne à faire des exercices, et enfin, encore une autre personne a préparé un exposé sur le thème choisi pour l'année. Cette année nous avons parlé des grands peintres. La matinée se termine par un pot préparé par les acteurs de la journée. Nous avons de nouvelles inscriptions, notre groupe pourrait être d'environ 12 personnes à la rentrée 2019.

Les activités du 2ème trimestre 2018 :
14 juin Assemblée Générale
4 juillet repas inter clubs
20 septembre déjeuner croisière à Paris
27 novembre sortie à Elbeuf au cabaret « Les enfants Terribles »

1er semestre 2019 :
27 janvier galette des rois

2ème semestre2019 :
3 juillet repas inter clubs
1er août, 22août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre et 12 décembre, jeux dans la salle de la mairie du Cormier, à 14h. (Coinchée, scrabble, rumikubs)
26 octobre sélection de la coinchée à Bretagnolles. Venez, vous serez toujours les bienvenus pour passer une après-midi agréable (jeux divers, goûter) et oublier vos soucis.

La présidente : Nicole DELATRE

Contact : Monique : 0232368070- Nicole : 0232262133

SIVOS

Les effectifs à la rentrée se situent aux environs de **150** enfants.

Tarif des services périscolaires :

Cantine : 1er enfant : 4, 40 € - 2ème enfant : 4 € - 3ème enfant : 3,60 €

Garderie :- mensuel journée : 49 €

- mensuel ½ journée : 25 €

- occasionnel : carte 10 gardes (une garde le matin/ou le soir) 26 €

Elle fonctionne à Boisset le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

Accueil de loisirs organisé par le SNA, à l'école, les mercredis toute la journée.

Tarifs annuels du transport scolaire pour l'année 2019 /2020 :

Par an 1 enfant :	90 Euros
Par an 2ème enfant	80 E
Par an 3ème enfant	70 E
Par an 4ème enfant, et plus	gratuit

(Tarif valable pour l'année scolaire entière, et unique quel que soit le niveau scolaire)

Pour info, coût annuel du transport scolaire par enfant : 1 100E

Après le 14 juillet, 20 € de pénalité de retard par enfant seront exigés.

DES NOUVELLES DE LA FIBRE

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que les premières prises seront accordables au premier semestre 2020 .Un accord a été signé garantissant que 100% des foyers et entreprises seront raccordables au FTTH courant 2022 et que tous les grands fournisseurs d'accès internet nationaux proposeront des offres sur les réseaux Eure Normandie Numérique d'ici fin 2020.

C'tendance



Coiffure, Esthétique
Cabine d'UV

Lundi:13h30-18h
Mardi:9h-12h30/13h30-18h
Mercredi:9h-12h30
Jeudi:9h-12h30/13h30-18h
Vendredi:9h-19h30
Samedi:9h-17h

1 rue de Garennes
27120 Boisset les Prévanches
02 32 62 51 80

COMITE DES FÊTES DE BOISSET LES PREVANCHES

Balade familiale

Le dimanche 23 septembre 2018, une balade familiale aurait dû avoir lieu, mais pour des raisons de sécurité, au niveau du temps (bourrasques de vent), celle-ci a été annulée. Cette année, le temps maussade n'a pas eu raison d'une poignée de marcheurs venu participer à notre édition annuelle.

Arbre de Noël



Le samedi 1er décembre 2018, s'est déroulé notre deuxième plus grand évènement de l'année , l'Arbre de Noël, en collaboration avec la municipalité de Boisset les Prévanches. Pour des raisons de capacité d'accueil, nous avons convié les familles dans la salle des fêtes de Caillouet. En effet, la salle de motricité de l'école de Boisset devient trop étroite pour recevoir les familles qui arrivent de plus en plus nombreuses, dû à la réussite de nos précédentes manifestations. Rendez-vous pour cette année le samedi 14 décembre au même endroit.

Chasse aux œufs

C'est sous un climat un peu frisquet que notre chasse aux œufs s'est déroulée le dimanche 28 avril. Malgré le froid et l'humidité, une trentaine de courageux "chasseurs" sont venus à la recherche des 1254 œufs et autres pièces en chocolat dissimulés sur deux terrains du vaste domaine de Monsieur Hugues de Bonardi, que nous remercions.



Félicitations à nos gagnants de notre traditionnel concours de dessins : Anthon (4 ans 1/2), Léonin (8ans) et Léna (11ans). Nous tenions à féliciter également Catherine B. qui a trouvé la bonne réponse, à quelques œufs près, à l'énigme posée par le comité aux parents présents : " D'après vous, quel est le nombre de friandises cachées sur les terrains?"



Pétanque

Le samedi 15 juin, sous un ciel clément, s'est déroulé notre concours de pétanque annuel. Même si le nombre de participants était inférieur à celui de notre dernière édition, cela n'a rien changé à la bonne humeur, ni à la convivialité de cette journée. Certains joueurs, ont remercié le comité des fêtes pour cet "esprit familial" du concours.

Foire à tout

Le lendemain, le dimanche 16 juin, a eu lieu notre foire à tout. Cette année, nous avons eu le coup de cœur pour l'Amérique d'antan illustrée par un saloon reconstitué, une exposition de belles voitures américaines des membres d'US Cars Normandy basé à Pacy-sur-Eure.



De plus, la Western Dancing Compagny d'Ivry-la-Bataille nous a proposé une démonstration de Dance Country à l'issue de laquelle la troupe a invité les visiteurs à une initiation à cette danse. Notre cher président a été le premier à être convié ...une vocation est née ?



Le comité des fêtes

Le bureau

Frédéric Jousselin
(président)
Bastien Seglas
(Trésorier)
Marine Dufossé
(secrétaire)
Geneviève Carof
(membre)
Jérémy Rossignol
(membre)

Nous contacter

cdf-boisset-les-prevanches@outlook.fr

06.13.93.17.46

site internet

cdf-boisset-les-prev.wixsite.com/monsite

Page Facebook

comité des fêtes de Boisset les Prévanches









Papiers officiels

1. *Passeport et carte d'identité*

 Pour le passeport ou la carte d'identité, il faut vous adresser aux mairies de Pacy sur Eure, de Saint André ou d'Evreux.

 S'il s'agit d'une première demande ou si votre carte est périmée depuis plus de 2 ans, vous devez fournir un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.

 Si vous n'êtes plus en possession de votre ancienne carte, vous devez fournir un timbre fiscal à 25 €

2. *Carte de déchetterie* :

 Si vous ne l'avez pas encore, elle est toujours disponible à la mairie.

Nouveaux locataires et propriétaires à Boisset : ce serait bien de venir à la mairie
Pour que nous fassions plus ample connaissance
Et vous faire part de tout ce qui concerne la commune.

SETOM (Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères)

Déchetterie de Saint Aquilin de Pacy et de la Chapelle Réanville :
Ouvert du lundi au samedi
De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le jeudi matin de 9 h à 13 h
Déchetterie de Vernon :
Ouvert du lundi au samedi
De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Collecte des ordures ménagères et sélective
Boisset-les-Prévanches : le jeudi
Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.
Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

Seine Normandie

AGGLOMÉRATION



Sondage HABITAT en ligne

Vous souhaitez faire des travaux dans votre logement ?

Faites nous part de vos projets en répondant au sondage en ligne sur **sna.fr**

(disponible également sur **soliha.fr**)

Les résultats de cette enquête permettront de définir les contours d'une future opération d'amélioration de l'habitat.